

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

**Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil de la
Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle
municipale de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499, rue Principale,
le 26 AVRIL 2016 à 20h00**

Sont présents à cette séance :

Maire Monsieur Dany Quirion

Siège no 2 Monsieur Daniel Mercier

Siège no 4 Madame Monique Boucher

Siège no 5 Monsieur Daniel Campeau

Siège no 6 Monsieur Stéphane Veilleux

Sont absent :

Siège no 1 Monsieur Stéphane Quirion

Siège no 3 Monsieur Alain Carrier

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur
Dany Quirion

Monsieur Serge Vallée, directeur général — secrétaire-trésorier agit
comme secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour de la réunion du 5 AVRIL 2016

Réouverture de la séance ajournée du 5 avril 2016

21.33 Demande de la Fabrique Saint-Honoré

21.34 Adoption du règlement 151-2016

21.35 Acquisition de terrain

21.36 Déplacement de haie de cèdres lot 22-A-2

21.37 Exposition agricole – demande autorisation pour vendre de l'alcool

21.38 Formation sur l'eau potable

21.39 Métal Labonté – chemin industriel

21.40 Mandat à PME partenaire

21.41 Cheminée de la maison du projet de déménagement – mandat à
Monique Boucher

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU 5 AVRIL 2016

Monsieur Dany Quirion, maire, souhaite la bienvenue aux membres
du conseil et procède à la réouverture de la séance ajournée le 19
avril.

2016-04-122

Il est proposé par monsieur Daniel Mercier, appuyé par madame
Monique Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents
d'adopter l'ordre du jour selon les sujets précités.

21.33 DEMANDE DE LA FABRIQUE SAINT-HONORÉ

Point reporté

21.34 ADOPTION DU RÈGLEMENT 151-2016

2016-04-123

Considérant que le financement des centres d'urgence ont changé, passant à de 0.47 \$ à 0.46 \$;

Considérant que le règlement décrétant le financement par l'imposition d'une taxe ne peut être modifié que par un autre règlement ;

Il est proposé par monsieur Daniel Mercier, appuyé par monsieur Daniel Campeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil décrète et statue par règlement de cette municipalité ce qui suit :

Règlement # 151-2016 modifiant le règlement # 374-97 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

ARTICLE 1 L'article 3 du règlement 374-97 est remplacé par le suivant :

À compter du 1^{er} août 2016 est imposé sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0.46 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multi ligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

ARTICLE 2 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.

21.35 ACQUISITION DE TERRAIN DANS LE LOT 22-A-2

Point reporté

21.36 DÉPLACEMENT DE HAIE DANS LE LOT 22-A-2

Point reporté

21.37 EXPOSITION AGRICOLE – DEMANDE D'AUTORISATION POUR VENDE DE L'ALCOOL

2016-04-124

Considérant que l'Exposition agricole de Beauce a besoin d'une résolution de la Municipalité leur donnant l'autorisation de vendre de l'alcool sur leur site d'exposition ;

Il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux, appuyé par monsieur Daniel Campeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte que l'Exposition agricole de Beauce puisse vendre de l'alcool lors de leurs activités, et ce, du 11 août au 14 août 2016.

21.38 FORMATION SUR L'EAU POTABLE

2016-04-125 **Considérant** que plusieurs municipalités de la Beauce ont fait part de leur besoin de formation en eau potable ;

Considérant que le directeur général de la Municipalité de Saint-honoré-de-Shenley a une expérience dans la mise en place de ce type de formation ;

En conséquence, il est proposé par madame Monique Boucher, appuyé par monsieur Daniel Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil mandate le directeur général pour que celui entreprenne les démarches nécessaires pour la mise en place d'une formation en eau potable pour la région de la Beauce.

21.39 MÉTAL LABONTÉ – CHEMIN INDUSTRIEL

Un conseiller de la Municipalité va rencontrer Métal Labonté afin de discuter de leurs besoins.

21.40 MANDAT À PME PARTENAIRE

2016-04-126 **Considérant** que la Municipalité a besoin d'un chef d'équipe à la voirie ;

Considérant que la firme PME Partenaire a déjà œuvré auprès de la Municipalité pour du recrutement et propose d'effectuer à nouveau le mandat pour un montant de 3995.00 \$ plus taxes ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Daniel Mercier, appuyé par monsieur Daniel Campeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte de mandater la firme PME Partenaire pour effectuer un recrutement afin de combler le poste de chef d'équipe à la voirie, et ce, au montant de 3995.00 \$ plus taxes.

Que le mandat soit octroyé pour une période de 90 jours.

21.41 CHEMINER DE LA MAISON DU PROJET DE DÉMÉNAGEMENT – MANDAT À MONIQUE BOUCHER

2016-04-127 **Considérant** que le projet de déménagement de maison oblige la Municipalité à effectuer une reconstruction de cheminée;

Considérant que des prix ont été demandés et que le montant le plus bas provient de Normand Fortin pour un montant de 600.00 \$ (20 heures à 30.00 \$ hrs) ;

Considérant que la firme Brique et Pierre a démontré un intérêt à fournir les matériaux pour un montant maximal de 2 800.00 plus taxes ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Daniel Campeau, appuyé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte d'embaucher Normand Fortin pour la réalisation des travaux, et ce, au montant de 600.00 \$;

Que le conseil accepte la soumission des matériaux de la firme Brique et Pierre pour un maximum de 2 800.00 plus taxes ;

Que le conseil mandate madame Monique Boucher pour prendre en charge les travaux de la cheminé et ce qui concerne les soumissions.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Considérant l'absence de public, aucune question.

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

2016-04-128 Il est proposé par madame Monique Boucher, appuyé par monsieur Daniel Mercier de mettre fin à la présente séance.

Il est 21h10

Dany Quirion, MAIRE

Serge Vallée, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SEC.-TRÈS.